14e ANNEE — N° 686 PARAIT LE SAMEDI 23 Avril 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

A MÉDITER!

Il est bon que les électeurs du canton de Noyers sachent comment ils sont représentés au Conseil général.

M. Robert qui ordinairement assiste à une séance par session, a jugé à propos de ne pas paraître à la session du Conseil général, commencé le 18 courant et terminé le 20.

Conseil général des Basses-Alpes

Séance du Lundi 18 1898

Police de la Chasse.— M. Bontoux

Dans les diverses communications qui nous sont faites au nom du Ministre de l'Agriculture, au sujet de la police de la chasse, je remarque que M. le Préfet est invité :

1° A interdire à l'avenir la chasse à la grive à la lèque ;

2° A autoriser à l'avenir la chasse à tir et sous bois jusqu'au 31 mars, à la bécasse et à la grive ;

3° A ne plus diviser à l'avenir le département en deux zones pour l'ouverture de la chasse.

Il ne faut pas connaître le premier mot de ce qu'est la chasse dans nos pays pour émettre de pareilles prétentions, contre lesquelles je ne saurai pour mon compte protester avec trop d'énergie.

Vous savez quel préjudice serait porté à notre malheureux département par l'interdiction de la chasse à la grive à la lèque, qui est une véritable industrie pour certains de nos cantons et notamment pour celui que j'ai l'honneur de représenter.

La grive ne peut être chassée chez nous au fusil, elle est pour nous une véritable mane céleste envoyée par la Providence et vouloir nous empêcher de la capturer serait un véritable déni de justice.

Je connais dans les cantons de la Motte et de Turriers et dans tous les cantons de l'arrondissement de Barcelonnette, de nombreux propriétaires tirant de la chasse à la grive leurs principales ressources, et c'est vouloir réduire ces gens là à la misère que de les priver de leur industrie !

Ne réfléchit-on pas d'autre part au préjudice que cette interdiction porterait à notre commerce déjà si pauvre. On ne prendrait plus de permis de chasse et bien des budgets communaux auraient à se ressentir de cette mesure. J'ajoute que certaines communes afferment le droit de chasse à la grive jusqu'à huit cents francs. Où ces communes trouveront-elles à l'avenir les ressources nécessaires à l'équilibre de leur budget ! !

Je conteste d'ailleurs absolument que la léque amorcée au genièvre amène la destruction des oiseaux utiles à l'agriculture. La grive seule est friande des baies de genièvre. Les oiseaux en question sont détruits par la chasse au filet autorisée dans certains départements. Ce mode de chasse devrait être impitoyablement interdit, voilà où est le remède.

Je ne saurai également trop m'élever contre la chasse à tir et sous bois à la bécasse jusqu'au 31 mars. Si, Messieurs, cette tolérance ne disparait pas de notre arrêté permanent sur la police de la chasse, dans quelques années il ne restera plus une seule pièce de gibier dans nos pays.

C'est en effet en février et en mars que les perdrix s'accouplent et se laissent facilement approcher. Je connais les nemrods Bas-Alpins ils chassent la bécasse, un couple de perdrix part, ils tirent et voilà une couvée perdue, c'est-à-dire de quinze à vingt perdreaux. Il en est de même pour le lièvre qu'on tue facilement en mars, jamais pareille quantité de gibier n'avait été vendue en temps prohibé dans nos pays par les receleurs, que depuis que la chasse sous bois à la bécasse a été autorisée.

Le département des Hautes-Alpes qui nous touche et qui jusqu'ici avait ouvert la chasse au gibier de passage sous bois, du 15 au 31 mars, voyant le gibier sédentaire disparaître avec une effrayante rapidité, a du cette année renoncer à cette tolérance et je demande en conséquence qu'il en soit de même dans notre département et que la chasse y soit définitivement close dans le courant de janvier.

En ce qui concerne la division du département en deux zones, j'estime que cette mesure doit être maintenue et qu'il doit être fait droit à la demande de la commune de Mison, qui voudrait être comprise dans la même zone que les Hautes-Alpes. Quand au reste du département je pense qu'il doit continuer à faire partie de la première zone. J'ai en conséquence l'honneur de soumettre au Conseil général le vœu suivant :

1° Que la chasse à la grive à la lèque amorcée au genièvre continue à être autorisée dans les mêmes conditions que par le passé ;

2° Que la chasse à tir sous bois à la bécasse et à la grive jusqu'au 31 mars, soit prohibée ;

3° Que le département continue a être divisé comme par le passé en deux zones et qu'en tout cas il continue à être compris dans la première zone.

BONTOUX.

L'Opinion d'un cultivateur de Sisteron sur ROBERT

Dien que lou Roubert, ès pereau candidat.

N'ès questiou.

Quand lau vai chez eou por li pouita d'argen, vous garce à la pouarta, quand sarié députa et que li anarian demanda un servici, nous foutriè beleou de la fenestra.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

La candidature Robert n'est pas prise au sérieux dans notre arrondissement.

On sait parfaitement que M. Robert, n'est candidat que pour la forme, que pour essayer de faire triompher de nouveau la réaction dans notre malheureux pays et chacun a l'intime conviction que si M. Bontoux retirait sa candidature, M. Robert se désisterait immédiatement comme il le fit en février 1898.

Je rappelle les faits : M. Mac-Adaras étant venu de nouveau tenter les chances du scrutin, M. Robert qui était candidat contre M. d'Hugues invalidé, ayant fait afficher sont désistement, M. Bontoux, fut invité à venir poser sa candidature par les hommes politiques alors en vue, le regretté M. Soustre entre autres, qui craignaient à juste raison, la réélection de M. d'Hugues.

Venu au dernier moment et ayant en conséquence besoin de tous les concours M. Bontoux se présente chez M. Robert, pour le prier de l'accompagner dans le canton de Noyers.

N'ayant pas rencontré M. Robert chez lui, M. Bontoux se rend à Aubignosc et là n'est pas peu surpris d'entendre M. Robert lui dire qu'il **était** et qu'il **restait** candidat.

Vers les sept heures du soir, M. Bontoux fit dire à M. Robert qu'il n'avait peut-être pas bien compris sa réponse et qu'il le priait de passer au bureau du *Sisteron-Journal*, où devant témoins M. Robert déclare de nouveau à M. Bontoux, qu'à **six heures il avait bien pensé à retirer sa candidature, mais que réflexion faite il jugeait utile de la maintenir.**

Vers les dix heures au moment où M. Bontoux sortait de la sous-préfecture, il rencontre dans les couloirs M. Beinet Ferdinand fils, négociant, rue Saunerie qui lui annonce, que M. Robert s'est enfin décidé à signer son désistement et que le lendemain il l'accompagnera dans le canton de Noyers.

Le sous-préfet M. Bonhoure, à l'heureuse inspiration d'inviter M. Beinet à aller chercher le désistement de M. Robert. M. Beinet se fit attendre, il finit par arriver et annonce que M. Robert a de nouveau changé d'avis et qu'il le prie d'informer M. Bontoux qu'au cas où il serait candidat, lui Robert le serait également et que s'il y avait un second tour de scrutin, il se mettrait entre M. **d'Hugues et lui.**

Le lendemain, M. Bontoux, retire sa candidature, et une heure après M. Robert n'était plus de son côté candidat.

Les faits que je viens de rappeler, ont eu pour témoins MM. Latil, conseiller général ; Allègre, président du tribunal de Barcelonnette et Bonhoure, sous-préfet.

Les républicains n'oublieront pas le 8 mai, la conduite de M. Robert en février 1893. Ils savent que ce candidat vient renouveler dans la présente élection, ce qu'il fit lors de l'invalidation de M. d'Hugues et qu'il n'a dautre but que de faire triompher de nouveau la réaction dans notre arrondissement.

JEAN DE L'ADRECH.

CLAMENSANE

Le désintéressement d'un Maire

Mlle Marie Fouque, nièce de notre maire Lagarde, inscrite comme indigente au bureau d'assistance de notre commune, ayant du se rendre dernièrement à Marseille pour se faire opérer, a été accompagnée par son oncle, qui réclame aujourd'hui le remboursement de ses dépenses s'élevant à soixante-six francs, dans lequel la commune de Clamensane est comprise pour sa côte part du vingt pour cent.

Il me semble que notre commune est bien pauvre, Monsieur Lagarde pour exiger de sa part le remboursement des dépenses que vous avez faites au profit d'une de vos proches et que cet argent aurait été mieux employé au chemin des Graves, qu'à vous payer un voyage à Marseille.

Un Electeur de Clamensane.

VAUMEILH

Un Lapin

M. Robert nous avait annoncé sa visite pour lundi, mais ni le 15 du courant ni le 17, nous n'avons pas eu la chance d'apercevoir ce vulgaire poseur de lapins.

M. Robert n'a peut-être pas tous les torts de ne pas se déranger pour venir nous voir, car il pourrait bien se faire que le 8 Mai pas un seul des bulletins de ce réactionnaire clérical se trouve dans l'urne.

Un Electeur Républicain.

L'*Avant-Garde*, je veux dire *Robert-Journal* accusant chaque semaine les délégués au Congrès d'avoir usurpé leur mandat, je ne saurai trop recommander à nos amis a demander compte des injures dont il les fait journellement abreuver à l'aristo Robert, à ce candidat chapeau haute forme et en souliers vernis.

Un homme aussi élevé, n'est pas fait pour représenter des paysans.

Au cours de la réunion tenue à Sourribes, un électeur de cette commune ayant demandé à M. Robert, si en cas de second tour de scrutin, il s'effacerait devant le candidat républicain ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ce réactionnaire a nettement déclaré qu'il ne se retirerait pas.

Robert-Journal, annonce d'ailleurs sans artifice, que son clérical candidat qui envoi ses enfants à l'école congréganiste, ne se retirera pas au second tour en faveur du candidat républicain. Tout commentaire serait superflu, M. Robert marche la main dans la main avec M. d'Hugues contre la République.

Bien aveugles sont donc les républicains qui se proposent de voter pour Robert le 8 Mai.

JEAN DE L'ADRECH.

Tournée Électorale

Le Caire. — Dimanche dernier, le seigneur d'Hugues a donné sa réunion au Caire à 9 heures du matin, dans l'auberge de M. Bouchet, où il y avait environ 10 électeurs qui faisaient la partie aux cartes, ils lui ont fait un accueil très froid, aucun ne lui a donné une poignée de main ni un simple bonjour.

Il a exposé son programme habituel, mensonge sur mensonge, en disant que depuis 20 ans l'arrondissement n'avait été si bien représenté comme par lui ; qu'il avait fait rétablir la recette particulière de Sisteron, qu'il avait parlé plusieurs fois pour l'achévement du canal de Ventavon, et était monté plus de 150 fois à la tribune pour défendre nos intérêts.

Alors, le citoyen Rolland Elie a pris la parole et lui a dit qu'il n'avait pas du tout fait remettre la Recette de Sisteron, puisqu'on en n'avait remis 28 en France et que lui d'Hugues, n'en était pas l'auteur, et quand au canal de Ventavon, jamais il n'avait rien pu faire et qu'il ne ferait jamais rien, qu'il n'était qu'un député de luxe et que notre arrondissement était trop pauvre pour se payer un député comme lui ; qu'il ferait beaucoup mieux d'aller promener son drapeau blanc dans un autre arrondissement, qu'ici on préférait le tricolore.

Il a terminé son discours sans qu'il y ait eu le moindre applaudissement. Le citoyen Rolland a crié : Vive la République progressive, vive M. Bontoux, à bas la réaction.

Je puis assurer que si toutes les communes étaient comme celle du Caire, M. Bontoux serait élu au premier tour avec mille voix de majorité.

Quand M. Bontoux a donné sa réunion au Caire, plus de 45 électeurs avaient quitté le travail des champs pour venir l'entendre, les applaudissements n'ont cessés de couvrir la voix du conférencier. On criait : Vive M. Bontoux, vive la République, à bas la réaction.

ROLLAND Elie
Délégué du Comité Républicain

Mison. — *On nous écrit :* Dimanche dernier, le candidat Robert fit son apparition dans notre pays, il était accompagné du pharmacien Laugier et d'un troisième compère. Un groupe de femmes, se trouvant sur leur passage lors de leur arrivée se dirent entr'elles : Voilà le candidat Robert qui arrive avec

© VILLE DE SISTERON

M. Laugier et le fils Bougerel de Sisteron.

Ils se rendirent à la salle de la Mairie où le candidat devait développer son programme, mais les électeurs ne les suivirent pas, il leur fut impossible de former le bureau, ils firent publier alors par le petit Reymond que les électeurs se rendissent a la mairie, mais personne ne se dérengea. Enfin on envoya au Café des Alpes un agent pour les inviter à se rendre à la réunion, ils leur fut répondu qu'ils n'y allaient pas, parce qu'ils ne connaissaient que le candidat du Congrès. Enfin, survint un deuxième accompagné du premier et sur leurs instances, un groupe d'une douzaine d'électeurs se rendirent à la mairie rejoindre la soque qui attendait, et le bureau put être constitué.

Le candidat Robert prit la parole et développa son programme, il fit beaucoup de promesses qu'aux yeux des électeurs il y a impossibilité de tenir, parce qu'il faudrait tous les fonds des pouvoirs publics, il a même declaré qu'il n'avait jamais été républicain, mais qu'il l'était aujourd'hui et les électeurs qui l'écoutaient ce sont dit : il ne faut guère de temps pour faire un républicain.

Allons, c'est de la poussière qu'il nous a jetté aux yeux. Nous réservons nos suffrages au citoyen Bontoux, candidat républicain, dont l'élection ne fait aucun doute. Il obtiendra, des pouvoirs publics, les fonds nécessaires à l'achèvement du canal de Ventavon et à l'ouverture des voies de communication qui manquent dans l'arrondissement.

Vive Bontoux ! Vive la République ! A bas la réaction.

UN GROUPE DE RÉPUBLICAINS.

Curbans. — Nous avons eu mercredi la visite de M. Bontoux dont la réunion a été présidée par le Maire Prèves. Après avoir exposé son programme qui a été unanimement approuvé, M. Bontoux a parlé de la question du pont de la Saulce-Curbans, qui intéresse si vivement nos populations, et a donné lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur en chef, de laquelle il résulte que le projet en question est compris dans les travaux à subventionner en 1899 et que la construction du pont sera en conséquence commencée dès l'année prochaine.

M. Bontoux a ainsi donné le démenti le plus formel aux assertions de M. d'Hugues, qui nous avait dit que nous ne verrions jamais notre pont, et qui faisait répandre le bruit que M. Bontoux avait écrit dans les Hautes-Alpes, pour en empêcher l'exécution.

P.

Saint-Symphorien. — M. Bontoux a visité vendredi notre commune et a fait applaudir son programme La majorité est assurée ici à ce candidat.

B.

Vilhosc. — Nous avons eu vendredi la visite de M. Bontoux, auquel notre commune donnera la majorité le 8 mai.

Entrepierres. — La candidature du citoyen Bontoux qui nous a rendu visite vendredi, trouve ici de nombreux partisans.

Noyers. — Dimanche M. Bontoux, en compagnie de l'honorable maire M. Imbert et de l'adjoint Martel, a visité la commune.

Le Conseiller général du canton de La Motte a été vivement applaudi dans la réunion qu'il a donné à la Mairie à trois heures du soir, sous la présidence du Maire. M. Bontoux aura ici une bonne majorité.

X.

Thèze. — Aux applaudissements de la nombreuse assistance, M. Bontoux nous a développé son programme, qui n'est autre que celui de Gambetta.

Notre Conseiller général a toujours ici ses fidèles dont pas un ne lui fera défaut. M. Daumas maire, avait bien voulu accepter la présidence de la réunion.

A.

Valbelle. — A l'heure dite, M. Bontoux arrivait dans notre commune et donnait sa réunion sous la présidence de M. Esprit maire. M. Bontoux expose son programme que les électeurs si républicains de notre commune, approuvent unaniment. La candidature de M. Robert n'est pas prise au sérieux, on pense généralement ici que comme en 1893, il n'a d'autre but que d'assurer le triomphe de la réaction dans notre arrondissement.

Claret. — A cause des travaux de la campagne passablement en retard et des journées de prestations actuellement exécutées, la réunion donnée mercredi par M. Bontoux, sous la présidence de M. Donnet maire, n'a pas été des plus nombreuses.

Après nous avoir exposé son programme, le *Candidat du Congrès*, a entretenu les électeurs du chemin de Claret à La Motte dont les deux derniers projets seront exécutés en 1900 et 1901, A ce sujet M. Bontoux a expliqué que l'état ne donnant plus actuellement que des subventions limitées pour travaux de construction des chemins vicinaux, les projets ne peuvent être exécutées que successivement. M. Bontoux aura surement la majorité dans notre commune. Les autres voix étant à M. d'Hugues, quant à M. Robert il n'en est pas plus question que s'il n'existait pas.

C.

Venterol. — *On nous écrit* : — C'est avec un véritable enthousiasme que M. Bontoux a été reçu mardi dernier dans nos pays.

A Piégut toute la population s'était portée au devant de notre sympathique candidat et lorsque après avoir donné sa réunion où il a été fort applaudi, M. Bontoux s'est dirigé sur Urtis. M. Saunier maire s'est fait un devoir de l'accompagner. Au cours de la réunion M. Aguillon ancien maire a demandé la parole et a rappelé à ses compatriotes les services rendus par M. Bontoux, alors qu'il était député, à la commune de Piégut, qui en conséquence ne doit pas l'oublier le jour du scrutin.

A Urtis la réception faite à M. Bontoux n'a pas été moins chaleureuse et toute la population, le Maire et le Conseil municipal, drapeau en tête, s'est rendue à la rencontre du candidat du Congrès, déjà escorté des électeurs de Venterol qui s'étaient joints en route au cortège.

C'est de nouveau, suivi d'a peu près toute la population, que M. Bontoux s'est dirigé sur Venterol, où il a donné une très brillante réunion sous la présidence de M. Michel le sympathique maire.

La presque unanimitée des voix est acquise à M. Bontoux dans les trois communes de Piégut, Urtis et Venterol. M. d'Hugues a de plus en plus rares partisans. Quand à M. Robert, il n'en est pas plus question que s'il n'existait pas. Les républicains savent à quoi s'en tenir sur le compte de ce candidat, ses manœuvres sont perçées à jour, on sait parfaitement qu'il n'a d'autre but que d'empêcher le triomphe de la république dans l'arrondissement de Sisteron et certainement il n'aura pas une seule voix dans nos parages.

A.

Bayons. — Nous recevons de cette commune, une lettre signée *Paul du Seuil*, que le défaut d'espace et les nécessités de la mise en page nous empêchent à regret, d'insérer son résumé. C'est que l'ex-député d'Hugues est fichu, bien fichu dans cette commune et dans bien d'autres.

Le journal *La Croix* se lamente de ce que M. Bontoux qui est au régime n'ayant trouvé pour dîner qu'un maigre filet de bœuf, a eu l'audace de s'en substanter sans respect pour la sainteté du jour.

Que cette sainte feuille se rassure, MM. Bontoux et Allègre ne seront pas damnés pour celà ; avant de manger ce filet subversif, ils l'ont préalablement fait baptiser en morue par le Curé de la commune.

Châteauneuf Val-Saint-Donat

Nous recevons trop tard pour l'insérer dans ce numéro, la réponse de M. F.-B. Mouranchon aux lettres de MM. Meynier et Imbert. Elle paraîtra samedi prochain.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Conférence. — Nous rappelons que c'est ce soir qu'a lieu, au Casino, la première conférence du citoyen Sébastien Faure.

Violon Municipal. — Il existe, près de la Mairie, un modeste rez-de-chaussée où sont bouclés les trimardeurs récalcitrants et les ivrognes invétérés. La plupart passent tranquillement leur nuit à cuver leur vin ou à méditer sur les vicissitudes de la vie ; d'autres font un tapage assourdissant ou mettent simplement le feu à la botte de paille qui leur sert de matelas. Les habitants qui avoisinent ce poste, le verraient volontiers changer de quartier. C'est toujours un ennui et c'est quelquefois un danger.

Nos Hôtes. — Etait de passage, cette semaine : Le Prince Orloff, de Russie, descendu à l'hôtel Nègre. Il voyageait incognito et nous devons à un accident arrivé à son automobile, de l'avoir gardé quelque jours parmi nous.

Fête Patronale. — Mercredi soir la Commission des fêtes, s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville et a nommé son bureau.

La Commission des fêtes se réunira lundi soir, à 9 heures, pour l'élaboration du programme.

Caisse d'Epargne Postale, — Les déposants à la Caisse nationale d'Epargne titulaires de livrets de la Série N° 4, (département des Basses-Alpes) devront à partir du 30 avril courant, adresser leurs demandes de remboursement au caissier de la succursale de la Caisse nationale d'Epargne à Marseille et non plus à Paris.

Ces déposants pourront d'ailleurs, comme par le passé, effectuer leurs opérations (versements où retraits de fonds) dans tous les bureaux de Poste de France d'Algérie et Tunisie et de la Principauté de Monaco.

ÉTAT-CIVIL
du 8 au 15 Avril 1898

NAISSANCES

Borrely Augusta-Eugénie.

MARIAGES

DÉCÈS

NÉANT

DERNIÈRE HEURE

On nous assure que la commission médicale chargée de statuer sur l'état mental de l'auteur de l'élucubration signée BARON DE L'ADRECH, aurait décidé son internement immédiat à Montdevergues, section des agités.

Il paraît que l'état du monsieur en question se serait aggravé, par suite des cuites monumentales rapportées chaque soir de ses tournées, et notamment de celles prises aux Omergues et à Vilhosc, qui nécessitèrent sa descente à quatre de la voiture dans laquelle il les cuvait.

VARIÉTÉS

LES CONVENTIONNELS SOUS LA RESTAURATION

Par ALBERT TOURNIER

CHASLES

Fils d'un menuisier de Chartres, le père de l'écrivain Philarète Chasles, blessé à l'ennemi, fut admis aux Invalides ; lors de la création des drois réunis il obtint pour sa femme un débit de tabac. Il resta étranger à la politique et mourut sous la restauration. Au retour des Bourbons, il fut tout d'abord étroitement observé.

Il entretient, disait-on, des relations très suspectes avec l'Angleterre et les réfugiés français ; ses opinions, ses principes et sa conduite l'ont fait distinguer comme homme dangereux qu'il est essentiel de surveiller ; des personnes de distinction dévouées au Roi et à la famille royale ont donné ces renseignements. Il est signalé comme un jacobin prononcé, conservant opiniâtrement un esprit républicain, on ne lui prête aucune intention dangereuse contre le gouvernement. Il vit retiré et reçoit peu de monde. A l'entrée des alliés à Paris, il avait reçu beaucoup d'officiers anglais de tous grades dont il avait fait connaissance pendant son séjour en Angleterre l'année précédente. Aujourd'hui, il n'en parait aucun chez lui. Sous Bonaparte il était en correspondance suivie avec l'Angleterre mais depuis la rentrée du Roi, aucune lettre ne lui est arrivée de ce pays, à moins qu'il n'y mette le plus grand secret.

Le Commissaire de Police de l'Observatoire apporte sa note aigre : « cet ex-abbé d'Eure et-Loire porte encore l'uniforme d'adjudant général et en touche la pension de retraite, marié, il a deux fils dont un âgé de dix-sept à dix-huit ans. Lorsqu'il acheta la maison qu'il habite rue des Postes 12, il a tenté d'y élever un pensionnat de jeunes gens, mais sa réputation a fait échouer ce projet. Après le 20 Mars, il rédigeait le journal l'*Indépendant*.

Le sieur Chasles a beaucoup d'esprit et une grande instruction ; il a professé avec succès la réthorique au collège de Chartres. Il est d'un caractère irascible. Violent et excessif. Il ne fréquente personne dans son quartier où il est vu de mauvais œil. »

L'Officier de Paix Joly est plus bienveillant : — « 27 novembre 1815. — Depuis ces dernières années il vit tranquille et retiré, rien n'annonce qu'il ait la moindre relation avec des Conventionnels, ou par correspondance ou fréquentation. Il vit et agit comme un homme tout à fait ignoré. Avant la révolution, il était chanoine et vicaire général de Chartres. Il est un des votants. Il a reçu, étant à l'armée du Nord, une blessure dont il est resté estropié et qui lui valut le titre et la pension de général de Brigade que Bonaparte lui avait conservé. Il a de l'instruction et a même conçu un mot particulier d'enseignement qui a reçu à ce qu'on assure, l'approbation des personnes éclairées. Le Commandant Anglès prescrit surveillance pendant les Cent Jours, le vieux conventionnel avait écrit au duc d'Otrante : « Monsieur le Duc, vous m'avez permis de vous adresser une note relative à ma situation domestique et fait espérer qu'elle serait améliorée. Vous la trouverez ci-jointe. Je dois vous déclarer que je suis prêt à remplir toute espèce de mission et d'emploi, civil ou militaire, dans l'intérêt général en ajournant ce qui m'est personnel ».

Mais cette demande n'ayant pas abouti, Chasles Halma, ne se trouvait pas atteint par l'article 7. Au mois de février il avait pris un passeport pour l'Angleterre. — Resté à Paris, il ne jugea pas à Propos d'en faire usage, il ne s'en était pourvu que par précaution.

Nous trouvons son fils (Philarèt-Euphimon) compromis dans l'affaire des Patriotes. Le 4 mai 1816, le vicomte de Sartiges, colonel, commandant la police militaire de l'état-major général, avertit que le fils de l'ex-conventionnel, ancien chanoine, marié) est détenu à la conciergerie comme ayant répandu dans Paris des Proclamations de Napoléon. Son arrestation n'est pas du ressort de la Police militaire. Cet homme rebelle à l'exécution d'une loi ne peut être atteint que par ses juges naturels et se trouva sous la surveillance du ministre de la Police.

A suivre

Mieux vaut tard que jamais

Nous lisons dans le *Petit Parisien* :

Il n'est jamais trop tard pour suivre un bon conseil : l'exemple de Mlle Félicienne Chevrier de Le Remanvilliers par Ferdrupt (Vosges), suffirait, s'il en était besoin, à faire constater la véracité de ce vieux proverbe : si cette personne avait négligé pendant trop longtemps d'écouter un excellent conseil, elle ne peut que se féliciter aujourd'hui de l'avoir suivi.

« Depuis l'âge de 16 ans, nous dit-elle, je souffrais d'un point du côté gauche, ainsi que de maux d'estomac : je n'avais aucun appétit, je ne mangeais presque rien et j'étais arrivée à un tel degré de faiblesse que j'étais persuadée de ma fin prochaine. Ces souffrances durèrent pendant 19 ans ; je consultai tous les médecins du canton qui me firent suivre les traitements les plus divers sans obtenir la moindre amélioration. J'absorbai des quantités de remèdes de toutes sortes sans plus de résultat : chaque jour mes souffrances augmentaient. Cependant si j'avais écouté d'abord les conseils de mon frère Camille, je n'aurai pas souffert aussi longtemps, souvent en effet il me vantait l'efficacité des Pilules Pink pour personnes pâles du Docteur Williams dont il avait entendu parler. Mais j'étais tellement dégoûtée de tous les médicaments que je ne voulais pas plus de celui-là que d'un autre. Cependant ayant lu dans l'*Industriel Vosgien*, des lettres de personnes qui, gravement malades avaient été guéries par ces pilules, je me rangeai à l'avis de mon frère et en achetai trois boîtes pour commencer. Dès la deuxième je ressentis un mieux sensible, et à la troisième l'appétit me revint comme par enchantement en même temps que disparaissaient les maux d'estomac.

Six mois ont suffi pour guérir une maladie qui durait depuis 19 ans. Aujourd'hui je suis en excellente santé et de belles couleurs ont remplacé mon teint blême. Un autre effet de ces

© VILLE DE SISTERON

pilules a été de me débarrasser d'une l'eucorrhée (conséquences de l'anémie), qui m'incommodait depuis plusieurs années.

Je dois ajouter que plusieurs personnes qui ont pris des pilules, sur nosre recommandation, se sont très bien trouvées. Aux grands mots les grands remèdes.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique. névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, á 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

Une goutte de lait

De tous les aliments de la nature, le lait est le plus riche et le plus admirable. En effet non seulement il possède de merveilleuses propriétés nutritivés qui soutiennent la vie, mais il fournit encore tous les matériaux nécessaires à la formation et au développement du corps ; et cependant une goutte de lait vue au microscope présente ces particules atimentaires eu solution sous forme d'Emulsion. Mais qu'est-ce qu'une émulsion ? C'est un composé de substances maintenues en soluion, prêtes pour être absorbées et assimilée avec très peu d'effort digestif.

C'est précimment ce que l'Emultion Scott fait pour l'huile ee foie de Morue, en outre, elle la rend douce et agréable au palais.

On dit que la névralgie n'est fréquemment que le cri d'un nerf qui est affamé ; de même on peut dire que la phitisie, la scrofule et l'anémie sont des cris de sang affame d'Emulsion Scott.

La maigreur, la perte des forces vitales, la faiblesse générale sont facilement et en puet de temps guéries par l'usage de ce remède nourrissier tout puissant.

La supériorité de l'Emulsion Scott sur toute autre forme d'huile de foie de morue est hors de doute.

En vente chez J. Delouche, phn, 2 place Vendôme, Paris, et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon ; 3 fr. le demi.

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX, de Madame S·A·ALLEN

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron, chez M. H. REBATTU Mercerie, Parfumerie, rue porte de Provence

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 20 avril 1898,

Les dernières nouvelles présentant la guerre comme inévitable, la réaction s'accentue sur l'EXTERIEURE qui entraîne avec elle l'ensemble de la côte. Notre 3 % est à 101,70 ; le 3 1/2 % à 105,90.

Les fonds Brésiliens sont plus particulièrement touchés.

Bonne résistance au contraire de nos grands établissements de crédit, qui pour la plupart ne subissent que dans une faible mesure la dépression générale. Le CREDIT FONCIER gagne même quelques points à 670 BEC AUER 690.

Bon courant de trsnsaction sur les obligations 4 % de la Co Nationale Immobilière.

Les obligations 4 % de la Co Générale Foncière sont demandés de 478 à 480.

Grande fermeté de l'INCROYABLE à 198.

Toutes les personnes qui songent à contracter des assurances sur la vie ont le plus grand intérêt à prendre connaissance d'une nouvelle combinaison inaugurée par LA MUTUAL LIFE et défiant la comparaison avec les plus avantageuses autres compagnies. La MUTUAL LIFE la plus ancienne Compagnie d'assurances sur la vie des Etats Unis et une des plus aiches et des plus prospères qui existent avec un milliard 314 millions de réserves et un encaissement annuel de primes et intérêt de 280 millions, offre de tels avantages qu'elle obtient toujours la préférence des personnes qui désirent s'assurer.

D'assez fortes réalisations pèsent momentanément sur nos Chemins de Fer.

Information Financiére. — Avec les notices très détaillées qu'il consacre successivement aux bonnes Sociétés industrielles ou commerciales françaises, LE JOURNAL des VALEURS INDUSTRIELLES fournit aux capitalistes en quête de placements surs et rénumérateurs, tous éléments d'appréciation qu'ils peuveut désirer et qui ne leur ont jamais été présentés sous une forme à la fois si précise et si complète.

Étude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses Alpes)

VENTE
PAR SURENCHÉRE

Il sera procédé le MARDI TROIS MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal, devant M. GIRARD, juge commis, à l'adjudication des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de la commune de Thèze, canton de La Motte-du-Caire.

PREMIER LOT

Propriété en nature de jardin appelée le Verdal, d'une contenance de quatre ares quatre-vingts centiares, portée au cadastre sous les numéros 994, 995, 996, 997 de la section C.

Mise à Prix : Cinq cent trente-sept francs, ci . . . . . 537 francs.

SECOND LOT

Labour appelé pré la Cour, d'une contenance de trente-quatre ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le numéro 446p. de la section C.

Mise à Prix : Cent soixante-quinze francs, ci. . . . . 175 francs.

Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron et en outre a la charge des frais de la surenchère

Sisteron, le 15 avril 1898.

L'Avoué des surenchérisseurs,
Gaston BEINET.

Enregistré á Sisteron, le quinze avril mil huit cent quatre vingt-dix-huit, folio 12, case 10.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : CORBEL.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de M. BASSAC

LICITATION AMIABLE

Le DIMANCHE VINGT-QUATRE AVRIL mil huit cent-quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me L. BÉQUART, notaire, à la

Vente aux Enchères Publiques

A titre de licitation amiable

des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Mademoiselle Madeleine RIVAS.

DESIGNATION

ARTICLE PREMIER

MAISON D'HABITATION

sise dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Deleuze, composée de : magasin sur la rue Deleuze, cuisine et chambre par derrière, prenant jour sur la place Grande Ecole avec cave au-dessous, confrontant dans son ensemble : la rue Deleuze, Madame Colombon, les hoirs Girard.

Mise à prix : Mille francs,
ci. . . . . 1.000 francs.

ARTICLE SECOND

VASTE TERRAIN ARROSABLE

Vigne et Labour

à usage de jardin, sis au quartier des Plantiers, relevé au plan cadastral de la commune dans la section D, sous les numéros 205p, 206p, 207 et 207 bis, confrontant dans son ensemble route nationale, chemin d'exploitation, MM. Gaudin, Ferrand et Peyrothe, divisé sur le terrain en trois lots dont le plan a été dressé, et ainsi exposé en vente :

PREMIER LOT

Contenance 1,123 m q 74. Sur ce lot est construit un bastidon.

Mise à Prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

DEUXIÈME LOT

Contenance 1,422 m q 84.

Mise à Prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

TROISIÈME LOT

Contenance 1,383 m q 46.

Mise à prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

Après la vente partielle il y aura réunion des lots.

Pour tous renseignement, s'adresser à Me BÉQUART, notaire, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres de propriété.

Pour Extrait :
L. BÉQUART.

Etude de Me GASSIER,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me ESTAYS

VENTE
Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le DIX MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, à la vente d'un immeuble sis sur la commune de Sisteron (Basses-Alpes),

DESIGNATION
De l'Immeuble à Vendre

L'Immeuble à vendre consiste en :

1° MAISON sur caves voutées en pierres, comprenant : rez-de-chaussée et deux étages, mansardes au troisième, d'une superficie de cent quarante-sept mètres ;

2° Remise, hangar, grenier à foin, au-dessus, d'une superficie de cinquante-un mètres ;

3° Cour et jardin avec puits et pompe, d'une superficie de deux cent soixante-dix-huit mètres.

Le tout attenant clos de mur en maçonnerie avec grille en fer sur la facade cadastré section F, numéro 245p., sis à Sisteron (Basses-Alpes) à la porte de la ville sur la route de Noyers, en face du champ de foire, confrontant dans son ensemble : du levant la route de Noyers, du Nord Vias et du Midi Louis Fidèle.

Mise à Prix : Dix mille francs,
ci . . . . . 10.00 francs.

Cet immeuble a été saisi à la requête du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme, ayant son siège à Paris, rue des Capucines numéro 19, poursuites et diligences de son gouverneur, pour laquelle domicile est élu à Paris au Siège social, et à Sisteron en l'étude de Me GASSIER, son avoué.

Contre :

La dame Zoé-Baptistine AILLAUD veuve du sieur Antoine CHAUMETON, en son vivant entrepreneur de travaux publics à Sisteron. La dite dame, sans profession, domiciliée et demeurant à Marseille, rue Fontaine Saint-Lazare numéro 22 ; prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de : 1° Marie-Louise, 2° Jeanne, 3° Hippolyte, 4° Jules-Antoine, 5° Alphonse CHAUMETON, ses enfants mineurs.

Par exploit de ARNAUD, huissier à Marseille, en date du six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, visé, enregistré et transrrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. Volume 42, numéro 28.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur le dit immeuble pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Enregistré à Sisteron le vingt-quatre mars mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-huit, folio 9 case 18.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

CORBEL.

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
Sur Saisie Immobilière

Il sera procédé le VINGT-QUATRE MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, au palais de justice à Sisteron, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, canton de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

ARTICLE UNIQUE

Propriété en nature de vague, pré et terre labourable, complantée de plusieurs amandiers, située au quartier des Grangettes, lieu dit Paulon, avec corps de bâtiment composé de cuisine, chambre, écurie, grenier à foin, colombier, régales et cave, confrontant dans son ensemble : du Nord Paul et André ; du levant, Figuière ; du Midi, Figuière et Amayon, de la contenance environ de un hectare soixante-treize ares quatre-vingt-dix-sept centiares, section A, numéros 65, 66, 67, 69 et 68p. du plan.

Mise à prix : Huit cents francs,
ci. . . . . 800 francs.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Angel Auguste, boulanger, domicilié et demeurant autrefois à Châteauneuf-Val-Saint-Donat ; actuellement à Marseille, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Contre le sieur Raymond Julien, propriétaire domicilié et demeurant à Châteauneuf Val-Saint-Donat.

Suivant procés verbal d'Etienne huissier à Volonne en date du huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, visé, enregistré et transcrit après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Sisteron le quinze mai du même mois, volume 41 numéro 7.

Ils seront vendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Sisteron, du 16 mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. à la requête du dit Angel et du sieur Baille Ludovie, employé d'octroi à Marseille.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 693 du code de procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de forclusion.

Sisteron, le vingt-deux avril, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Gaston BEINET.

Dument enregistré.

En 1900

Si Vaissier exposait dans le Trocadéro
La masse des Savons des Princes du Congo
Qu'il fabrfque en un an, cette tour embaumée
Atteindrait le ciel, même en perçant la nuée.

A. Tartarin, au parfumeur parisien.

58 années de succès

Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Le seul Alcool de Menthe Véritable

Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du **PAPIER d'ARMENIE**
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantlons gratis.*

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

AUBERGE DU TIVOLI
Près du Casino SISTERON
TENU PAR
HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle à titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions etc., etc.

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES

PATES ET SEMOULES SUPÉRIEURES POUR POTAGES
Spécialité de Pâtes pour les Troupes
ON TRAITE DES MARCHÉS A LIVRER AVEC MM. LES FOURNISSEURS pour la durée des ADJUDICATIONS

LOUIS AUDEMAR
Rue Saunerie, SISTERON (Basses-Alpes)

TOUTES LES PATES SONT GARANTIES PURE Semoule de Blé dur TANGAROK ET AFRIQUE

PRIX MODÉRÉS

VÉRITABLE FER BRAVAIS
RECONSTITUANT ET TONIQUE
L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr.; 1/2 Flacon : **3** fr. **50.** Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir.
PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de PARIS, 132 et 134, RUE LAFAYETTE) et dans toutes les Pharmacies.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX
FEUTRE - MERINOS
NOËL CLÉMENT
SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

OUTILLAGE | **TOURS** | **MACHINES**
INDUSTRIEL et d'AMATEURS | de tous Systèmes | à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (250 gravures) franco 0.35 c.
A. TIERSOT CONSTRUCTR BREV. à PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

MACHINES A COUDRE
De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres
ATELIER DE RÉPARATIONS

Prix Très Réduits
L. ROUBAUD
HORLOGER-ELECTRICIEN
Rue de Provence, SISTERON
Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE
Route de Noyers — Sisteron
Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons
Fournitures Générales pour Maçonnerie

A VENDRE
Pour Cause de Santé
MAGASIN DE CHAUSSURE
S'adresser au Bureau du Journal

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

TRAITEMENT DE l'ANEMIE de la CHLOROSE ou PALES COULEURS (Maladie des Jeunes Filles) PAR LES **PILULES FERRUGINEUSES DU Docteur BLAUD**
Le nom BLAUD est gravé sur chaque Pilule.
A. Sciorelli PARIS

XÉRÈS VERMOUTH

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS **CUSENIER**
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS — Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Contre la **CONSTIPATION** *et ses conséquences:*
EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.
PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES
EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Etiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains); 3 fr. la Boîte (105 grains).
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.
VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

MERCERIE BONNETERIE
HENRI REBATTU
SISTERON (Basses-Alpes)
GRAND CHOIX DE
COURONNES MORTUAIRES
PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES
PRIX MODERES

PLUS de CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTRORHÉINE CHARLARD
Pilules laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.
PRIX : la boîte de 60 pilules : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD
Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

Anciennes Maisons MICHEL et ASTIER fils
LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE
Vve AUBERT ET Cie SUCCESSEURS
SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.

Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON